

lui qui, sur l'abaque de sa justice souveraine, fera le décompte des actions vertueuses et des fautes; c'est lui qui sera le magistrat des enfers.

Enfin, plus tardivement encore, la participation des femmes au culte développera, à côté du dieu du *T'ai chan*, la personnalité de sa prétendue fille, la princesse de l'aurore, à laquelle toutes les mères adresseront leurs prières pour la bonne santé de leurs enfants. Le dieu se complète par l'adjonction d'une déesse et ainsi s'achève le processus par lequel le culte d'une divinité naturiste mal déterminée aboutit à avoir pour objet un homme et une femme doués des attributs moraux inhérents à leurs sexes respectifs.

S'il est vrai de dire que l'homme a créé ses dieux à son image, il faut ajouter d'autre part qu'il ne l'a pas fait en une fois. Cela est particulièrement visible en Chine où les formes nouvelles des idées se sont stratifiées au-dessus des formes anciennes en les laissant subsister. Comme aux premiers âges, le *T'ai chan* est encore aujourd'hui la force obscure et redoutable qui, dans un territoire restreint, préside à des phénomènes purement naturistes; mais, en même temps, il est devenu, à des époques qu'on peut bien fixer, le fonctionnaire qui enregistre les naissances et les morts, puis le juge des enfers; enfin il s'est dédoublé parce que les femmes, elles aussi, ont donné leur empreinte à l'être qu'elles adorent. Il semble donc que, dans ce culte, nous ayons comme un raccourci de l'évolution intellectuelle de l'humanité qui, par une lente élaboration, modifie incessamment ses dieux de façon à les rendre de plus en plus semblables à elle-même.

FIN.